

La Lettre Electronique

Edition spéciale
Novembre 2010

FEDERATION DE PÊCHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE - SAVOIE

LA MENOGE POLLUÉE UNE FOIS DE PLUS

Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 2010, la Menoge a subi une pollution accidentelle de grande ampleur suite au déversement d'une importante quantité de xylophène dans ses eaux sur la commune du Villard, en rive gauche, au niveau du lieu-dit « Les Granges ».

Le xylophène, produit de traitement du bois, contient des produits insecticides, notamment des pyréthrinoïdes de synthèse. Ces molécules sont extrêmement toxiques pour les organismes aquatiques, et peuvent entraîner des effets à long terme.

Une première constatation visuelle a été effectuée dès le 1^{er} octobre et dans les jours qui ont suivi, mettant en évidence une importante mortalité piscicole et astacicole sur plusieurs kilomètres en aval du lieu de la pollution. Afin de mesurer quantitativement l'ampleur de l'impact de cette pollution sur les communautés piscicoles et benthiques (écrevisses, insectes, mollusques...), une première série d'investigations, consistant en des pêches électriques et des prélèvements d'insectes aquatiques, a été réalisée les 4 et 5 octobre par la Fédération et l'AAPPMA, en collaboration et sous le contrôle de l'ONEMA. Les résultats de ces investigations seront portés au dossier de la procédure de justice ; ils ne seront rendus publics qu'une fois l'enquête de gendarmerie close (afin d'éviter tout risque de vice de procédure).

Maintenant que le constat de pollution a été fait, beaucoup de questions restent en suspens quant à l'avenir de la Menoge : on ne connaît pas encore l'impact à moyen et à long terme de cette pollution, ni la capacité de régénération de la rivière. Pour répondre à ces questions, la Fédération met en place un suivi pluriannuel, dont le but est d'étudier, sur plusieurs stations plus ou moins proches du lieu de la pollution, et des stations témoin, l'impact durable de la pollution.

Les principales questions auxquelles il faudra répondre sont :

- quel est l'état de la Menoge après l'impact direct de la pollution ? Le polluant a-t-il disparu ?
- les populations d'insectes sont-elles détruites ou vont-elles se régénérer ?
- idem pour les populations de poissons (qui se nourrissent d'insectes).



Traites et écrevisses sont mortes sur 6 à 7 km de rivière
(Photo FDPPMA74)

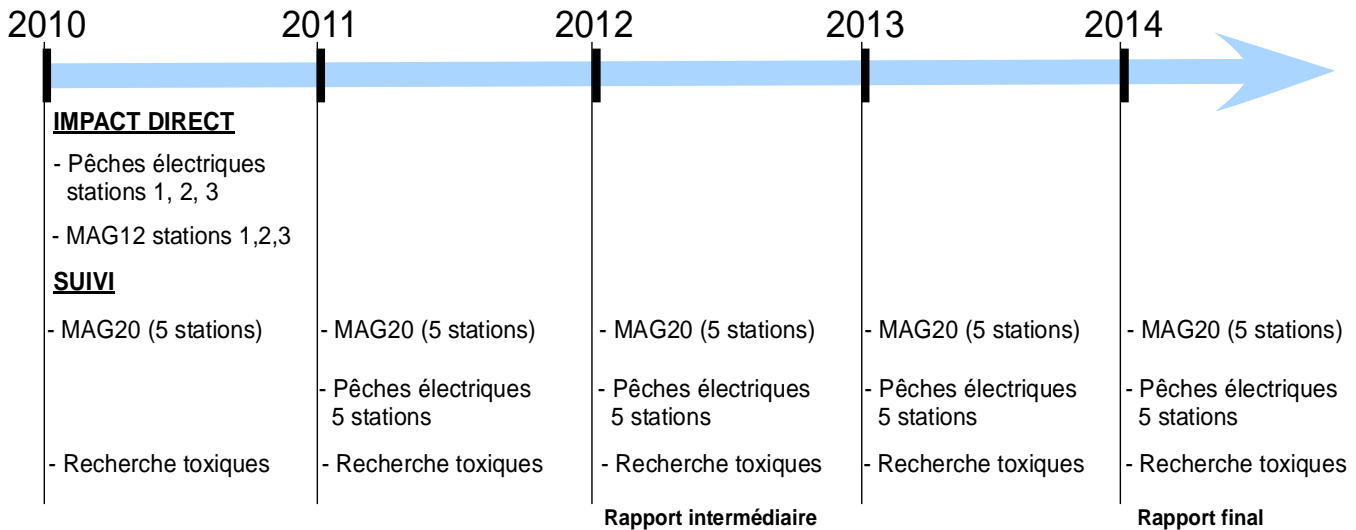
Ce suivi sera effectué par la Fédération mais les mesures seront prises par le gestionnaire de la pêche, qui est l'AAPPMA du Chablais Genevois. En parallèle, la Fédération a interrogé les services de l'Etat sur le risque de toxicité pour l'homme lié à la consommation de poisson de la Menoge ; nous sommes en attente de la réponse.

Une réunion publique d'information est prévue à Fillinges le 15 décembre à 19h, salle « La Sapinière ».

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites de cette affaire, qui, dès que les résultats seront disponibles, fera l'objet d'un communiqué dans les Actualités de notre site Internet.

N'hésitez pas à nous poser
vos questions sur

info@pechehautesavoie.com



Echéancier des actions prévues dans le suivi pluriannuel de la Menoge

----- EN BREF -----

Dépôts de mâchefer à Aviernoz

Une réunion d'information s'est tenue le 3 novembre à Thorens-Glières à propos de l'impact environnemental des dépôts de mâchefer dans l'ancienne carrière « les Lapiaz » en bordure de Fillière.

(lien : <http://www.ledauphine.com/actualite/2010/10/21/l-etude-a-revele-des-impacts>).

La Fédération était présente, et a constaté qu'aucune donnée n'était fournie sur les poissons et le milieu aquatique, seule la problématique de l'eau étant prise en compte. La Fédération a alors demandé au Préfet des informations sur les actions prévues par la Préfecture concernant la question de la comestibilité des poissons, étant donné que le mâchefer relargue des PCB dans le milieu.

Création d'une commission juridique

Le Conseil d'Administration de la Fédération a décidé la création d'une commission juridique, avec pour mission de protéger l'eau et son environnement, notamment en s'appuyant sur les travaux de recherche scientifique menés par la Fédération, lorsque ceux-ci mettent en évidence des problèmes écologiques liés aux actions humaines.

Pour cela, les modalités d'action juridique seront élaborées, pour une réaction rapide en cas de problème environnemental et notamment lorsqu'un PV de pollution est dressé. Un point sera fait régulièrement sur les actions à mener ou engagées par la Fédération.

La commission juridique se fait fort de veiller à ce que tout dommage écologique subi par le milieu naturel, et donc tout préjudice subi par la Fédération de pêche, soit rapporté à la justice pour obtenir réparation.

Ecrevisses de torrents

La Fédération a appris qu'un projet de station d'épuration était en cours aux sources du ruisseau du Marsin. Or, ce ruisseau héberge la seule population d'écrevisses de torrents du département, l'une des deux seules en France. Pour s'assurer que ce projet ne nuise pas aux écrevisses et à la qualité globale du ruisseau, la Fédération a demandé des précisions aux services de l'Etat, sur les études d'impact prévues.



La Fillière (photo FDPPMA 74)